

Dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les chemins de fer

4^e révision¹

(DE-OCF)

du 17 octobre 2003

RS 742.141.11

¹ La 4^e révision des dispositions d'exécution de l'ordonnance du 23 novembre 1983 sur les chemins de fer (RS **742.141.1**) entre en vigueur le 15 décembre 2003.
Non publiées au RO et au RS. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'OFCL, Diffusion des publications, 3003 Berne.

